

CM 5.05.2008

Annexe 1

A Gauche Toute !

Grand Saconnex

Au Conseil Municipal du Grand Saconnex

Grand Saconnex, le 15 avril 2008

Concerne : Pétition « NON au parking « sauvage » dans le parc Parc Sarasin »

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Notre formation politique tient à vous exprimer sa vive satisfaction et ses remerciements pour l'accueil que vous avez bien voulu réserver à notre pétition du 27 février 2008, en décidant, à l'unanimité, son renvoi à votre commission « urbanisme » en vue d'en reprendre le contenu dans une résolution de votre Conseil.

En complément aux remarques nombreuses et pertinentes émises par les Conseillers municipaux, nous nous permettons d'ajouter les observations complémentaires ci-après, qui peuvent être utiles aux travaux de votre commission « urbanisme », compte tenu du fait que le parking « sauvage » a été maintenu non stop depuis le dépôt de notre pétition jusqu'à ce jour, de sorte **qu'il est en train de se transformer en parking permanent.**

C'est ainsi notamment que pendant la période du Salon de l'automobile, le parking « sauvage », au bas du parc, a persisté et a été complètement envahi jusqu'au delà de 200 voitures (en qualité d'emplacement réservé au personnel de PALEXPO, selon un avis à l'entrée du parc). Il ne s'agissait plus de véhicules utilitaires, dont certains ne pouvaient pas accéder au parking de PALEXPO, comme cela a été prétexté par son porte-parole.

Dimanche 13 avril, il y avait une quarantaine de véhicules. La moitié d'entre eux était des véhicules utilitaires, alors qu'il y avait des places dans le parking extérieur à l'angle sud ouest du bâtiment de PALEXPO. Des véhicules auraient pu, le cas échéant, se garer sur la desserte longeant la façade ouest du bâtiment, où il n'y avait ni taxis, ni autres véhicules, car il n'y avait aucune exposition ce jour-là.

Par ailleurs, il y avait de nombreuses places au 1er niveau du parking qui auraient permis aux voitures et véhicules de faible gabarit de stationner à cet endroit. Le 2ème niveau paraissait, par contre, assez plein, sans qu'on sache quels étaient les utilisateurs, alors qu'il n'y avait aucune exposition en cours.

Quant à l'état du terrain, rien n'a été fait pour remettre le parc en état aux différents endroits où des installations publicitaires ont été installés, en violation des règles applicables à ce parc. L'emplacement du parking « sauvage » est défoncé et présente un aspect déplorable.

Contrairement à ce qu'un porte parole a faussement déclaré, le parc Sarasin **n'est nullement un parc privé.** Il a toujours été propriété de collectivités publiques et il a été rétro-

cédé à l'Etat dans le cadre de la loi du 16 novembre 2007 le Palais des expositions (cf. article 7), mais quel que soit le propriétaire du parc, celui-ci a été englobé dans une zone de verdure, créée dans le cadre de la loi 4729 du 22 avril 1977.

Or, les normes des zones de verdure, qui sont établies dans la loi L.1.30 d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et qui sont de droit impératif, stipulent expressément à l'article 24, alinéa 1, de cette loi, que :

« La zone de verdure comprend les terrains ouverts à l'usage public et destinés au délassement, ainsi que les cimetières »

Peu importe donc que l'entité publique soit propriétaire du parc. La zone de verdure qui s'applique au parc être doit obligatoirement ouverte au public. C'est l'exigence fondamentale des zones de verdure.

Nous rappelons, enfin, que cette zone de verdure a précisément été adoptée par le Grand Conseil dans le but spécifique de garantir la pérennité de la partie du parc qui est inconstructible, en créant à cet effet un parc public accessible, notamment à la population du Grand Saconnex. **Cette compensation**, par rapport à l'impact du Palais des expositions sur l'environnement du Grand Saconnex, répondait aux fortes demandes des autorités communales au moment de l'élaboration du projet de PALEXPO.

Ce parc ne saurait donc être remis en cause pour des besoins de parcage, alors que PALEXPO bénéficie d'importants parkings pour les véhicules utilitaires sur le côté nord de l'autoroute, qui ont été aménagés, relativement récemment, dans ce but.

Pour le surplus, l'alinéa 2 de la loi applicable aux zones de verdure spécifie encore que *« Les constructions, installations et défrichements sont interdits s'ils ne servent à l'aménagement des lieux de délassement de plein air, respectivement de cimetières »*.

Quant aux parkings extérieurs, ils sont assimilés à une installation, indépendamment d'une construction, étant précisé que l'aménagement de places de parcage et leur accès sont soumis à une autorisation de construire en vertu de l'article 1, alinéa 1, lettre e) de la loi sur les constructions et installations diverses. La mise en place du parking « sauvage » est donc prohibée.

En espérant que ces précisions seront utiles pour traiter notre pétition, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseiller municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.



Pour A Gauche Toute !
Grand Saconnex

Magali ORSINI

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



COMMUNE
DU
GRAND-SACONNEX

COPIE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE
Monsieur Robert CRAMER
Conseiller d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

1204 GENEVE

Grand-Saconnex, le 28 avril 2008

Le Conseil administratif
N/réf. : JMC/JCH/lm – 4.53

Concerne : Tram du Grand-Saconnex

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons bien reçu votre missive du 17 mars écoulé, faisant suite à notre courrier du 1^{er} février, qui a retenu notre meilleure attention.

En préambule, nous avons pris bonne note qu'aucune modification de la demande de concession déposée auprès de l'Office fédéral des transports n'a été engagée.

En ce qui concerne la liaison avec d'une part le tramway Cornavin – Meyrin – Cern et celle relative à l'aéroport, nous relevons que vous mentionnez la variante N° 4 susceptible d'être envisagée. Nous vous rappelons, à cet égard, que nous sommes fermement opposés à cette solution. **Celle-ci doit être abandonnée**, pas seulement parce qu'elle porte atteinte à une allée historique conduisant à la villa Sarasin, ainsi qu'à deux parcs, mais surtout dans la mesure où il n'est pas concevable de différer la réalisation du tram en direction de Ferney.

A cet égard, le récent courrier des autorités de la Ville de Ferney-Voltaire du 16 avril est particulièrement explicite (copie en annexe).

Du point de vue de l'étude d'avant-projet, il nous paraît nécessaire de ne pas retarder sa reprise et d'engager celle-ci en parallèle à l'étude du projet de la route des Nations et de l'emplacement de la jonction de Ferney.

A ce sujet, la cohérence entre ces infrastructures majeures, ainsi que celle d'un P+R à réaliser, doivent être garanties telles qu'elles figurent dans le projet d'agglomération, la demande de concession de tram et le plan directeur communal.

CT 5.05.2008
Annexe 2

./.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous faire part de l'idée d'une boucle avec les Organisations Internationales sur ce tracé du tram du Grand-Saconnex, sachant que ces institutions sont grandes pourvoyeuses d'emplois.

Enfin, nous vous réitérons notre demande de participer à l'élaboration de cet important dossier.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Marc COMTE
Conseiller administratif



Elizabeth BOEHLER-GOODSHIP
Maire



Arthur PLEE
Conseiller administratif

Annexe mentionnée

Copies : M. Mark MULLER – Conseiller d'Etat – DCTI
M. François MEYLAN – Maire de Ferney-Voltaire

COMPTES 2007 - TABLEAU DES CHARGES

	Budget 2007	Comptes 2007	Ecart	%
30 Charges du personnel	7'139'075.00	7'318'504.08	179'429.08	2.51
31 Biens, services, marchandises	8'276'695.00	7'892'813.97	-383'881.03	-4.64
32 Intérêts passifs	1'681'800.00	1'752'401.51	70'601.51	4.20
33 Amortissements	7'401'750.00	9'663'729.22	2'261'979.22	30.56
34 Contib. à autres collectivités	1'902'000.00	2'246'930.33	344'930.33	18.14
35 Dédomm. à autres collect.	2'119'100.00	2'323'817.84	204'717.84	9.66
36 Subventions	3'847'000.00	3'673'670.90	-173'329.10	-4.51
TOTAL DES CHARGES	32'367'420.00	34'871'867.85	2'504'447.85	7.74

CM 5.05.2008
Annexe 3

COMPTES 2007 - TABLEAU DES REVENUS

	Budget 2007	Comptes 2007	Ecart	%
400 Revenus impôts PP	20'000'000.00	22'786'787.55	2'786'787.55	13.93
401 Encaiss. impôts PM	3'600'000.00	5'568'851.35	1'968'851.35	54.69
TOTAL ASSIETTE FISCALE	23'600'000.00	28'355'638.90	4'755'638.90	20.15
406 Impôt sur les chiens	11'000.00	12'081.50	1'081.50	9.83
408 Fds péréquation financière	741'000.00	1'155'687.00	414'687.00	55.96
409 Taxe professionnelle	3'000'000.00	2'977'535.00	-22'465.00	-0.75
Autres revenus	3'418'200.00	3'939'547.94	521'347.94	15.25
TOTAL DES REVENUS	30'770'200.00	36'440'490.34	5'670'290.34	18.43

CY 5.05.2008
Annexe 4

COMPTES 2007 - BONI

	Budget 2007	Comptes 2007	Ecart	%
TOTAL DES CHARGES	32'367'420.00	34'871'867.85	2'504'447.85	7.74
TOTAL DES REVENUS	30'770'200.00	36'440'490.34	5'670'290.34	18.43
BONI	-1'597'220.00	1'568'622.49		

CM 5.05.2008
Annexe 5

EVOLUTION DES COMPTES 2005-2006-2007

2005	2006	Ecart 2005 2006	%	2007	Ecart 2006 2007	%
------	------	-----------------------	---	------	-----------------------	---

Revenus	27'542	31'384	3'842	13.95	36'440	5'056	16.11
Dont impôts P.P.	18'185	20'018	1'833	10.08	22'787	2'769	13.83
impôts P.M.	2'153	3'260	1'107	51.42	5'569	2'309	70.83
autres impôts	3'456	4'522	1'066	30.84	4'146	-376	-8.31
autres	3'748	3'584	-164	-4.38	3'938	354	9.88

Charges	27'320	31'063	3'743	13.70	34'872	3'809	12.26
Dont personnel	6'649	7'113	464	6.98	7'319	206	2.90
Intérêts dettes	1'219	1'517	298	24.45	1'752	235	15.49
Dédomag. collect. publ.	1'507	2'167	660	43.80	2'324	157	7.25
subventions	2'606	3'014	408	15.66	3'674	660	21.90
amortissements PA	6'391	7'176	785	12.28	6'970	-206	-2.87
autres	8'948	10'076	1'128	12.61	12'833	2'757	27.36

+ Boni	222	321	1'568
= Autofinancement	6'613	7'497	8'538

CT 5.05.2008
Annexe 6

AINES - COMPARAISON 2006-2007

	Fondation 2006	Fondation 2007	Ecart 2006-2007
Total des revenus	814'692.71	827'982.50	13'289.79
Total des charges	807'668.22	820'074.58	12'406.36
Résultat d'exploitation	7'024.49	7'907.92	883.43
Produits hors exploitation	19'916.75	21'829.15	1'912.40
Boni	26'941.24	29'737.07	2'795.83

	Association 2006	Association 2007	Ecart 2006-2007
Total des revenus	6'582'737.95	6'644'462.15	61'724.20
Total des charges	6'840'265.66	6'739'764.56	-100'501.10
Résultat d'exploitation	-257'527.71	-95'302.41	162'225.30
Produits hors exploitation	67'642.85	58'503.82	-9'139.03
Charges hors exploitation	11'093.88	30'147.22	19'053.34
Reésultat des fonds	0.00	208'669.85	
Boni / Perte	-200'978.74	141'724.04	342'702.78
Occupation moyenne	98,8%	98,8%	

Annexe 7
CIT 05.05.2008

LOGEMENT - COMPARAISON 2006-2007

	Immeuble Sarasin 24 logem.	Immeuble Vilbert 40 logem.	Immeuble Colombière 27 logem.	Immeuble Giacometti 29 logem.	Total 120 logem.
2006					
Produits	240'656.50	564'720.00	596'832.29	639'718.15	2'041'926.94
Charges	142'736.38	709'986.03	431'161.56	506'133.30	1'790'017.27
Attribution provisions	78'080.50	-229'067.97	49'631.81	38'828.05	-62'527.61
Amortissements	9'620.00	57'800.00	100'000.00	85'250.00	252'670.00
Résultat financier	10'219.62	26'001.94	16'038.92	9'506.80	61'767.28
			Charges diverses		27'360.00
			Recettes diverses		12'832.80
			Résultat net		47'240.08
2007					
Produits	240'435.00	569'623.50	531'504.00	599'370.20	1'940'932.70
Charges	175'781.97	438'989.19	423'440.70	569'340.62	1'607'552.48
Attribution provisions	44'849.42	68'144.91	2'281.39	-68'199.80	47'075.92
Amortissements	9'620.00	57'800.00	100'000.00	85'250.00	252'670.00
Résultat financier	10'183.61	4'689.40	5'781.91	12'979.38	33'634.30
			Charges diverses		16'169.06
			Recettes diverses		11'999.83
			Résultat net		29'465.07

CY 5.05.2008
Annexe 8

PETITE ENFANCE - COMPARAISON 2006-2007

	2006	2007	%
Charges d'exploitation La Roulotte	1'668'885.06	1'552'556.55	-6.97
Charges d'exploitation Le Pommier	593'737.25	1'556'242.08	162.11
Revenus d'exploitation La Roulotte	661'897.28	605'353.53	-8.54
Revenus d'exploitation Le Pommier	214'167.64	719'267.90	235.84
Résultat d'exploitation La Roulotte	-1'006'987.78	-947'203.02	
Résultat d'exploitation Le Pommier	-379'569.61	-836'974.18	
Subvention Commune pour La Roulotte	883'639.15	912'235.65	3.24
Subvention Commune pour Le Pommier	309'182.45	987'705.00	219.46
Dotations aux provisions	-29'911.90	30'134.54	
Boni / Perte	-163'823.89	85'628.91	

CY 05.05.2008
Annexe 9